1. <u>Baisses d'activités</u>: Lors de la réunion extraordinaire du CSE sur ce sujet, il a été dit que pour les salariés subissant des baisses d'activités, la priorité serait de les replacer plutôt que de leur demander de poser des congés. Comment se fait-il que cela n'est pas appliqué pour l'équipe de nuit ?

Réponse de la Direction : Au vu de l'activité moins importante en nuit, les replacements sont moins faciles à faire.

2. <u>Baisses d'activités</u>: Avec la baisse d'activité prévue pour la fin du 1^{er} semestre sur la ligne X07, comment sera géré l'excédent de personnel sur cette ligne ?

Réponse de la Direction : Certains salariés pourront être replacés au secteur corps de chauffe car une importante quantité de pièces de rechange devrait y être réalisé.

3. Entretiens professionnels : Certains salariés n'ont plus eu d'entretien professionnel depuis plus de 2 ans. La CFTC demande que ces entretiens soient à jour.

Réponse de la Direction : Les retards vont être régularisés.

4. <u>Directives qualité</u>: Pour quelle raison fait-on signer des directives qualité ? **Réponse de la Direction :** C'est pour s'assurer que les opérateurs ont bien pris connaissance des directives.

5. <u>Corps de chauffe</u>: Le personnel de PTC qui est replacé momentanément aux corps de chauffe, reçoit une formation succincte qui ne leur permet pas d'assurer la qualité et la productivité sur l'ensemble des modèles fabriqués. Pourquoi n'assure-t-on pas des formations correctes ?

Réponse de la Direction : Les opérateurs ayant besoin de compléments de formation doivent en référer à leur responsable.

6. <u>PTC</u>: Pour quelle raison les palettes de MU vides on été placées sur bases roulantes ? Cela complique les manœuvres de gerbage pour les ravitailleurs, qui les préféraient lorsqu'elles étaient au sol.

Réponse de la Direction : Elles ont été mise en place pour éviter l'usure et la dégradation du sol.

7. <u>Montage</u>: Comment se fait-il que les RUAP ne soient pas mis au courant des changements de conditionnement, de B12 à KTP? Suite à un manque de bases roulantes, ces KTP sont placés à même le sol contraignant les opérateurs à des postures pénibles.

Réponse de la Direction : Les KTP ont été mis en place suite à l'arrêt des B12 trop endommagés.

8. Montage X07 : Les poteaux des emballages arrivent régulièrement déformés et coincent lorsqu'ils doivent être mis en place. La CFTC demande qu'une campagne de réparation soit faite.

Réponse de la Direction : Une campagne de réparation sera organisée.





REVENDICATIONS D.P

9. <u>Douches Vestiaires Dames 5</u>: Les douches sont en très mauvais état. La CFTC demande une remise en état. **Réponse de la Direction :** Un nettoyage sera effectué par la société GSF.



10. <u>Douches Vestiaires Dames 5</u> : La CFTC demande que le système de chauffage soit remis en état et que les filtres soient nettoyés.

Réponse de la Direction : Un avis de travail a été rédigé.





11. <u>Vestiaires</u>: Pour quelle raison le personnel des PTC doit-il changer de vestiaire ? (couloir Direction → hall 1)

Pour des raisons pratiques, les salariés le souhaitant peuvent-ils garder leur vestiaire d'origine ?

Réponse de la Direction : Suite aux déménagements, l'objectif est de rapprocher les vestiaires des lignes. Il ne sera pas possible de conserver le vestiaire d'origine.



REVENDICATIONS D.P

12. <u>Pointage</u> : Suite au changement de vestiaires, la CFTC demande que les salariés concernés puissent pointer à la fois du côté du nouveau vestiaire et de l'ancien vestiaire.

Réponse de la Direction : Les salariés doivent pointer au plus près du lieu de travail.

13. <u>Vestiaires</u> : Lors de l'attribution d'un vestiaire, pourquoi l'état général du casier n'est pas vérifié et si nécessaire remis en état au préalable ?

Réponse de la Direction : Lors de dégradations constatées, il faut en informer le responsable des vestiaires (numéro de téléphone inscrit sur la porte d'entrée des vestiaires) afin que des réparations soient effectuées.



14. <u>Coin pause Hall 1</u>: Le personnel de production souhaiterai vivement avoir la priorité pour la prise des café, sur les indirectes n'ayant pas d'horaire contrains pour prendre leur pause.

Réponse de la Direction : Cela est impossible à gérer.

Cas particuliers: